



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL Du 22 septembre 2025

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 25
Procurations : 1
Excusés : 5
Absents : 17
Votants : 25
Date de la convocation : 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme GERARD Sylvie, M. BLANC Paul-Marie, M. CAPBLANQUET Gérard, Mme DRIEF Anne-Marie, M. PAREDE Daniel, M. LAGARRIGUE Pierre, M. KAUFFEISEN Antoine, M. SERVAT Jacques, M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. CARTE Olivier, Mme ESTANG Nadia, M. GRANGE Régis, M. MUNOZ Floréal, M. REMY Jean-Louis, M. TATIBOUET Pascal, M. ZDAN Michel, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. BLANCHOT Dominique, M. MARCHAND René

Communauté de Communes du Volvestre : M. ROUJAS Gérard, M. GAY Jean Louis, M. RAMOND Rémi, M. HO Bastien, M. CAZARRE Max,

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PASIAN Frédéric -Pouvoir au président

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia, M. TISSEIRE Bernard

Communauté de Communes du Volvestre : M. LEFEBVRE Patrick, M. BARROUSSE Stéphane

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. AGBOGON Anicet - M. GOJARD Loïc, M. ROSTAING Nicolas, M. ROUAIX Henri, M. SENSEBE Christian, Mme COURTOIS-PERISSE Jennifer, M. DEPPEZ François, Mme ROUQUETTE Amandine, M. LANFRANCHI Pierre, Mme LAFFONT Ingrid, M. BONNEMAISON Serge

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MARQUET Dominique, M. GARRIGUES Jean Luc, M. HALUPNICZAK Richard, - M. MASSACRIER Joël - M. PASQUET Wilfrid, M. BONCOURRE Thierry, M. SIRABELLA Roger, Mme GABRIEL Céline, Mme BARRE Fabienne, M. DARCHE Yoan, M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre, M. CHALDUC Jean - M. DHERS Raphaël - M. ESQUIROL Jean-Marc - Mme NAYA Anne-Marie - Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. VIEL Pierre - M. CARRON-JOURDA Yves - Mme JEAN Sophie - Mme LEMAISTRE Nadia - Mme MAILHOL Béatrice - M. PAYEN Eric - M. TURREL Denis, - M. WAWRZYNIAK Stéphane

Secrétaire de séance : Pierre LAGARRIGUE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h15

## Désignation du ou de la secrétaire de séance

Pierre LAGARRIGUE est désigné pour être secrétaire de séance.

**Votants : 25/ Pour : 25/ Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

## Approbation du procès-verbal de la séance du 30/06/2025.

M. ROUJAS, Président, demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal.  
En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**Votants : 25/ Pour : 25 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

La présentation faite lors du Conseil Syndical est jointe en annexe et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1/ Délibération sur la création d'emplois permanents pour le service ADS

Question : combien d'agents y a-t-il actuellement ? 7 au service ADS. Les agents concernés par la titularisation sont déjà en poste.

**Votants : 25 / Pour : 25 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

## Finances et administration générale

### 2/ Délibération de subvention fonds verts PCAET

N. Estang présente la proposition de délibération.

B. Ho demande ce que ça comprend, si le recrutement d'un bureau d'étude est envisagé. N. Estang indique que non, ce n'est pas prévu. Il est compris le recrutement d'une stagiaire et sa prolongation en CDD.

> *Compléments apportés après la réunion : les coûts prévisionnels comprennent le poste de responsable du service énergie climat, un CDD de 3 mois et le coût d'un bureau d'étude pour l'animation, l'évaluation et la révision du PCAET.*

**Votants : 25 / Pour : 25 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

---

## Contrat Local de Santé

---

### 3/ Délibération sur le positionnement du Pays sur la suite du contrat local de santé

Présentation par Sylvie Gérard des 5 scénarios possibles pour la prolongation du contrat local de santé. Denis Turrel, présent au dernier bureau a fait part de son souhait de ne pas prolonger le CLS pour des raisons budgétaires. Serge Baurens, qui a fait part de son accord pour la prolongation, est favorable à une prolongation sur une durée d'un an. Le conseil de la CCBA doit se positionner sur le CLS dans les prochains jours.

O. Carté demande quelles sont les retombées concrètes des actions du Contrat Local de Santé ?  
S. Gérard répond qu'un bilan complet a été présenté antérieurement.

Présentation de Danielle Tensa de toutes les missions réalisées grâce au CLS, de tout l'appui dont bénéficie le territoire. Elle soutient ardemment le renouvellement de cette démarche.

B. Ho indique qu'une délibération a été émise par la CCV pour le choix du non renouvellement, ce n'est pas une décision prise par le président seul. Les travaux en cours ne permettaient pas de s'engager sur la suite.

D. Parédé, demande s'il n'est pas possible de solliciter la CCV pour le prolonger d'un an seulement.

N. Estang indique que la proposition avait été faite pour ne prolonger que d'un an, un refus a malgré tout été rendu par la CCV.

B. Ho indique qu'il est possible techniquement de reposer la question, d'autant plus que des informations nouvelles sont apportées, avec le détail sur les différents scénarios.

R. Ramond indique qu'il ne peut pas se positionner en l'état, et s'abstiendra donc. Mais est ouvert à la nouvelle discussion sur le sujet. Il demande de confirmer qu'il s'agit de 10 000€/ an/ communauté de communes. C'est le cas.

R. Azema propose de sélectionner le scénario C, qui indique que le Pays compensera les dépenses restantes. Mais la CCV pourra revoir sa position si elle le souhaite.

M. Cazarré indique qu'étant donné qu'il y aura un CTG, il est important de continuer le CLS.

P-M. Blanc indique la question se pose aujourd'hui et non dans un an, car dire non à la prolongation, même d'un an, impose d'arrêter la démarche engagée de CLS, de mettre un terme au contrat de la chargée de mission ce qui n'est pas seulement de remettre à plus tard la décision.

B. Ho demande de combien est la participation de l'ARS. Réponse de 50% pour l'ARS et 50% pour le territoire.

M. Zdan indique que le bilan n'a pas été présenté à la CCV, il l'a été sur les autres communautés de communes, seule la CCV a refusé cette présentation. Au niveau du Leader, le CLS travaille avec les CPTS, sur un travail de fond important.

M. Zdan insiste, comme R. Azema, que 10 000€ n'est qu'un très faible engagement financier sur les budgets des communautés de communes.

G. Roujas indique que si l'un refuse, et ne participe pas, il sera exclu. Si l'on ne paye pas, on ne peut pas disposer du service.

Gérard Capblanquet propose de se positionner sur le scénario C, afin de permettre de prolonger le contrat de l'agent en place.

Jacques Servat : est-ce que le Pays a la ressource financière pour payer les 10 000€ ?

R. Azéma indique que le Pays, actuellement, est en mesure de le payer. Mais on espère que le scénario B prendra le dessus, si la CCV revoir sa position.

O. Carté rappelle les conditions et que la mutualisation des frais implique que le pays contribue à hauteur

de 10 000€ et constitue de fait une subvention pour les 2 intercos signataires. Il y a donc iniquité.

G. Roujas indique qu'il souhaite que le Volvestre s'engage.

D. Tensa précise que la CCV ne bénéficiera pas du service.

R. Azema rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser l'agent et l'ARS, le choix du scénario C est donc à prendre aujourd'hui, c'est important.

P-M. Blanc dit que cette situation n'est pas pérenne, et qu'effectivement, cela va apporter un précédent de palier au refus d'une communauté de communes pour poursuivre une démarche mutualisée à l'échelle du Pays. L'année prochaine la situation ne pourrait donc pas être prolongée.

B. Ho indique que la CCV participe indirectement avec cette solution, ils en ont conscience. Il dit que ce n'est pas un précédent car n'ayant pas de compétence culture, ils n'ont donc pas d'évènement sur la communauté de communes. Ce qui est réfuté par d'autres élus.

R. Ramond indique que c'est la mutualisation des moyens qui est en jeu. Il pense qu'il y a peu de chance que la décision prise par le bureau soit différente.

Proposition de vote du scénario C.

Votants : 25 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 2 Adopté à la majorité
--

---

## Culture

---

### **4/ Délibération sur le soutien du Pays à la candidature de la communauté de Communes Cœur de Garonne et Martres Tolosane à l'appel à projets « France 2030 - pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »**

P-M. Blanc présente la proposition. Les communes et communautés de communes sont régulièrement sollicitées. La commune de Martres souhaite renforcer la filière Arts et Feu, à ce titre ils souhaitent le soutien de la communauté de communes et du Pays pour renforcer la candidature.

O. Carté indique que l'envergure du projet dépasse largement la commune.

M-A. Drief indique que c'est également la spécialité du Lycée de Cazères.

Votants : 25 / Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à la majorité
--

---

## Leader

---

### **5/ Modification de la délibération n°2025/26 LEADER portant sur la Sollicitation d'une subvention LEADER pour l'animation et fonctionnement du GAL 2023-2024**

M. Zdan indique que la Région a demandé des modifications administratives sur la rédaction de la délibération qui a déjà été délibérée précédemment. C'est une modification technique, mais qui ne modifie en rien la décision préalable.

Votants : 25 / Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0
--

**INFORMATION :**

**Service SCoT et Energie-Climat:**

- Réunion à destination des élus sur l'agrivoltaïsme et photovoltaïque au sol

**Présentation de Jean-Louis Rémy :** demande des élus du Pays de venir parler du circuit de la réglementation de l'agrivoltaïsme.

R. Ramond remercie la proposition de réunion. Il confirme l'intérêt de cette présentation. La précédente Chambre d'agriculture avait élaboré une charte très importante pour cadrer les projets agrivoltaïques. Ce qui est favorable d'après lui.

Gérard Capblanquet précise que la nouvelle chambre d'agriculture semble soutenir le travail précédent et ne remettrait pas en cause la charte.

Question : est-ce que le SCoT ne cadre pas ces projets ? Gérard Capblanquet précise que l'agrivoltaïsme n'est pas maîtrisé par les communes car se sont des permis Etat.

- Invitation à la journée Ruissellement et fonctionnalités des sols du 8 octobre

Présenté par C. Etienne. Tous les élus sont invités.

- Enquête publique du SCoT

C. Etienne présente l'état des contributions et avis des personnes publiques associées et consultées.

Gérard Capblanquet complète les propos en indiquant que la commission d'enquête suit le projet de manière très active et précise.

N. Estang demande comment est comptabilisé le foncier communal consommé.

N. Estang propose d'élaborer un tableau Excel formaté afin de constituer un cahier des charges relatif aux calculs des consommations d'espaces.

D. Parédé indique que ce qu'on proposerait serait du déclaratif.

R. Ramond indique qu'il est inquiétant qu'aussi peu de communes aient émis d'avis.

G. Capblanquet précise que sur sa commune, qu'après présentation, il n'y avait pas d'opposition au projet, mais aucun avis n'a été émis.

Gérard Capblanquet précise que les 3 commissaires enquêteurs n'ont jamais suivi de SCoT, ils sont tatillons mais souhaitent que ça aboutisse. Une demande pressente est émise sur le suivi de la consommation foncière.

M. Cazarré : beaucoup de demandes de particuliers qui souhaitent ouvrir à l'urbanisation des parcelles actuellement en zone U.

P-M. Blanc indique justement que ce matin, des particuliers sont venus pour faire une remarque sur le SCoT, pour demander que leur parcelle devienne constructible !

- Réponse à l'avis de la MRaE

Présenté par Gérard Capblanquet, 24 pages ont été émises par la MRaE.

R. Ramond : pourquoi ils demandent une OAP sur les zones d'activités ?

Demande si sur Lherm il y a une OAP. Réponse, à priori non, à vérifier.

- Pour information, avis sur le PLU de Mauressac, de Auragne du SCoT de la Grande Agglomération Toulousain

Présentés par Gérard Capblanquet.

**Ressources Humaines**

- Recrutements pour remplacements : animation territoriale et ingénierie financière ; responsable finances et administration générale

Présenté par Gérard Capblanquet et René Azéma.

Administration générale

- Dates des prochains conseils et de la conférence des maires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président

Gérard ROUJAS

Le secrétaire de séance

Pierre LAGARRIGUE

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

